

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2015

-o-

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MAGI. MIOTTO. MULLER. PIECHOCKI. DOS SANTOS. SCHWAB. VILLARD

MM. VIDILI. PIOVESAN. GERMAIN. BASTIEN. LAMORLETTE. SANTORO. DURAND. JACQUES

Excusés : MM. CASTELLETTA (*procuration à M. VIDILI*). ZANNETTI (*procuration à M. PIOVESAN*).

Le Compte rendu de la séance du 15 décembre 2014 n'appelle aucune observation.

-o-

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'avancement du dossier d'agrandissement de l'Ecole Maternelle Joliot Curie ; le permis de construire devant être délivré dans les prochains jours, il a déjà été demandé au maître d'œuvre de réaliser le dossier de consultation des entreprises ; le Conseil autorise donc le Maire, dès l'obtention du permis, à lancer les appels d'offres pour ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé la réalisation d'une maison médicale dans la Commune ; un tel projet ne pourrait recevoir l'assentiment de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour qui le rassemblement de plusieurs communes pour ce type de réalisation doit être privilégié. Une rencontre a eu lieu avec la Commune d'Auboué et l'ARS qui s'est montrée favorable à la construction d'une maison médicale à Auboué accompagnée d'une annexe à Moutiers, chaque commune prenant en charge la construction du bâtiment sur son territoire ; cette opération pourrait être subventionnée de manière plus importante. Le Conseil autorise donc le Maire à lancer une consultation pour choisir un architecte qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

La contribution des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement de leurs enfants qui fréquentent les écoles extérieures est fixée, conformément à la proposition de l'Union intercantonale des Maires de Briey Homécourt, à 175 €.

Monsieur le Maire fait part de la possibilité qui est offerte à la Commune de recruter un jeune entre 16 et 25 ans dans le cadre du service civique.; il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général. Monsieur PIOVESAN signale qu'il a déjà été contacté par une jeune fille, étudiante en master création et projet numérique qui souhaiterait effectuer ce stage à Moutiers , ce qui pourrait s'avérer bénéfique pour la conception et la mise en place d'un site internet pour la Commune; le Conseil décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité et autorise le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et à signer le contrat d'engagement de service civique avec cette volontaire et la convention de mise à disposition.

L'ensemble des établissements recevant du public (ERP), aurait du, pour le 1^{er} janvier 2015, être mis aux normes afin de permettre l'accès aux personnes handicapées. Cette obligation n'étant pas respectée pour de nombreux bâtiments tant publics que privés, un délai supplémentaire de trois ans a été accordé, à charge pour les propriétaires d'établir, pour le 27 septembre 2015, après la réalisation d'un diagnostic de l'existant, un agenda d'accessibilité programmée qui fixe le délai de mise aux normes de chaque établissement. Cette obligation s'adressant également aux ERP privés, la Commune doit informer et sensibiliser les propriétaires au cours d'une réunion d'information ; il est donc créé une commission composée de Mmes VILLARD, SCHWAB, MAGI et de M. PIOVESAN qui réunira prochainement les personnes concernées.

Lors de sa réunion du 22 octobre 2013, le Conseil Municipal avait décidé de solliciter le Centre de Gestion des Personnels Territoriaux de Meurthe et Moselle pour la réalisation d'un document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) auxquels les personnels de la Commune pouvaient être confrontés ; ce document ayant été réalisé, un plan de prévention des risques a été établi ; le Conseil valide ce Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, et le Plan de Prévention des Risques Professionnels qui en découle.

Suite aux modifications intervenues dans la composition du personnel communal, le tableau des indemnités d'administration et de technicité est mis à jour.

Une subvention de 80 € est accordée au Comité Départemental d'organisation du Concours national du prix de la résistance et de la déportation

L'adhésion de la Commune de DAMPVITOUX au S.I.V.U. Fourrière du Jolibois est acceptée.

Deux parkings seront réalisés, l'un Rue Jean Feuillebois pour un montant de 18.000€ H.T., l'autre Rue Clémenceau pour un montant de 25.000 € H.T.

Suite à plusieurs demandes émanant d'associations locales, le Conseil réaffirme que les Assemblées Générales devront se tenir principalement à la Salle Annexe de la Mairie ; si les participants sont nombreux, le Foyer Lucien Woll sera disponible en semaine uniquement. Enfin le Foyer des Anciens pourra être utilisé après autorisation de la Présidente. Ces utilisations demeurent gratuites pour les AG.

Afin d'éviter tout risque d'erreur, il est rappelé que l'utilisation des salles communales, même à titre gratuit, est subordonnée à la signature d'un contrat préalablement établi en Mairie. Cette disposition sera rappelée par courrier à chaque association.

Lors d'une réunion avec le SIRTOM tenue il y a environ deux ans, il avait été décidé que les problèmes que posait, dans certains quartiers, la généralisation de la conteneurisation seraient examinés avant de passer à la mise en place des bacs. Malgré cela, le SIRTOM a averti la Commune il y a quelques temps que cette conteneurisation serait effective au 1^{er} avril 2015 et cela sans qu'aucune étude n'ait été menée sur les problèmes rencontrés dans certains quartiers ; ce passage en force, que d'autres communes ont également subi, a motivé la tenue d'une réunion entre le Président et les Maires concernés. Un vice-président du SIRTOM a effectué une tournée de la Commune avec le Maire et a admis que la dépose de bacs à certains endroits serait délicate. Il a donc été décidé que dans ces quartiers, la mise en place de la conteneurisation serait reportée. Il se dégage de la part du SIRTOM une volonté évidente de forcer les communes à adopter la conteneurisation à tout prix et par la même de diminuer le nombre de collectes hebdomadaires; Monsieur le Maire, soutenu par le Conseil Municipal, a d'ores et déjà averti le SIRTOM que tout conteneur restant sur la voie publique dans les rues incriminées en dehors des jours et heures de ramassage sera évacué par la Commune.

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal participait à hauteur de 30 000 € /an au coût de ramassage des ordures ménagères, ce genre de financement ayant été jugé illégal, cette somme sera désormais réintégrée dans le budget communal.

Le Conseil est informé que le Syndicat du Soiron qui alimente aujourd'hui la Commune en eau potable a présenté à ORNE AVAL une convention de fourniture d'eau avec une forte augmentation du prix de vente de l'eau. Des discussions sont actuellement en cours entre le Syndicat et ORNE AVAL qui pourrait, si un accord n'est pas trouvé, abandonner le SOIRON et alimenter la Commune à partir des puits de Joeuf.

Le Conseil Municipal décide d'accorder au personnel communal les prestations réglementaires prévues pour le séjour de leurs enfants en centre aéré ou camp de vacances ; Monsieur le Maire déterminera, au vu des justificatifs fournis par les bénéficiaires, le montant des aides individuelles conformément au barème des prestations.

Le conseil décide de solliciter, auprès de Jean Yves LE DEAUT, député de la circonscription, une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'extension du columbarium.

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- trois jeunes surpris en train de dégrader une porte des garages du Foyer des Anciens ont dû rembourser les dégâts à la Commune

- Une plainte déposée au nom de la Commune par Monsieur RIGHETTI, alors Conseiller Municipal, pour des dégradations au Stade a été classée sans suite par le Procureur de la République.

- Le SISCODELB a octroyé une subvention de 44 657 € à la Commune pour les travaux d'enfouissement des réseaux dans le cadre des travaux de requalification des cités minières de Moutiers Bas.

- Le Président de la CCPO a souhaité rencontrer, en présence des Maires, le Directeur Régional de la Poste afin d'évoquer la présence postale sur les communes de la Communauté.

- A compter du 1^{er} juillet, les Services de l'Etat n'instruiront plus les autorisations d'Urbanisme ; un projet de convention de prestation avec la Commune de Joeuf est actuellement à l'étude afin de réaliser ce travail.

*Le Maire,
Rémy VIDILI*